

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 247/04

AMR 22/008/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

CHILI

Juana Calfunao Paillalef (f), responsable d'une communauté indigène et militante en faveur des droits humains

Antonio Cadin Huentelao (h), son mari

ainsi que leur famille

un homme tué : Basilio Coñoenao (h), l'oncle de Juana Calfunao Paillalef

Londres, le 12 août 2004

Juana Calfunao Paillalef, responsable d'une communauté mapuche, ainsi que sa famille, ont été la cible de manœuvres d'intimidation, parmi lesquelles le meurtre présumé de l'oncle de cette femme et l'incendie volontaire de sa maison. Le conflit foncier qui oppose cette communauté aux propriétaires terriens locaux serait à l'origine de tels actes. Les autorités n'ont manifestement pris aucune mesure pour protéger la responsable et ses proches et Amnesty International estime que leurs vies sont en danger.

Juana Calfunao Paillalef est un Lonko (chef traditionnel mapuche) de la communauté indigène Juan Paillalef dans la municipalité de Cunco, située dans le sud de la région IX du Chili. Le 26 juin, à l'aube, un incendie s'est déclaré dans sa maison, qui a été réduite en cendres. Une fois le feu maîtrisé, on a retrouvé sur les lieux un corps carbonisé, identifié par la suite comme étant celui de son oncle, Basilio Coñoenao, lui-même Lonko de la communauté indigène Juan Pichunlaf dans une localité voisine. Il ne séjournait pas chez sa nièce au moment des faits, aussi de nombreux membres de la communauté pensent-ils qu'il a été tué ailleurs, et que son corps a été abandonné dans la maison en flammes.

Dans les jours précédant l'incendie, des voitures appartenant à des personnes extérieures à la communauté ont été vues, la nuit, à proximité de la maison. Par ailleurs, Basilio Coñoenao et son neveu ont été menacés par des propriétaires terriens qui exhortaient la famille à renoncer à sa propriété. Basilio Coñoenao a déposé une plainte à ce sujet auprès du procureur de la région (*Fiscal Regional*). À la connaissance d'Amnesty International, les investigations menées sur ces menaces et sur l'incendie n'ont pas progressé.

Au cours du mois de juillet, Juana Calfunao Paillalef et ses proches ont été la cible, à quatre reprises, de menaces et de manœuvres d'intimidation. Leur habitation de fortune, construite en tôle, a reçu des jets de pierre et des coups de feu ont été tirés en l'air devant chez eux. Ils ont signalé ces événements aux *carabineros* (police nationale en uniforme) de Los Laureles, un village situé à huit kilomètres de Juan Paillalef. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités n'ont diligenté aucune enquête sur ces agissements et n'ont pris aucune mesure pour assurer la protection de la famille.

Depuis longtemps, un conflit oppose cette communauté aux propriétaires terriens au sujet de la démarcation et du clôturage (*demarcación y cerramiento*) de ses terres. Selon certaines sources, des propriétaires terriens ont tenté, à maintes reprises, d'intimider certains membres de la communauté afin de les pousser à quitter leurs terres. Les autorités n'auraient rien fait pour protéger les personnes menacées contre ces actes de harcèlement. La communauté a engagé des poursuites contre plusieurs propriétaires terriens de la région auprès du 1^{er} tribunal civil de la ville de Temuco.

En mai 2000, Juana Calfunao Paillalef, membre fondateur de la Commission éthique contre la torture (*Comisión Ética Contra la Tortura*), une organisation non gouvernementale, a été incarcérée pendant trois jours après avoir été agressée par un homme dans une rue de Temuco. Pendant sa période de détention, elle a fait une fausse couche des suites des coups que lui ont infligés des *carabineros*. Là encore, les informations reçues par Amnesty International ne font état d'aucun progrès dans l'enquête conduite par le parquet militaire (*fiscalía militar*) de Valdivia sur ces faits.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis la fin du régime militaire (1990), les populations indigènes du Chili militent en faveur d'une réforme foncière et de la reconnaissance de leurs droits. Dans le compte rendu de sa visite au Chili en juillet 2003, le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones a souligné l'exclusion sociale et la marginalisation économique dont ces populations sont victimes dans le pays. Les problèmes liés à l'occupation des terres, notamment au sein de la communauté mapuche, font partie des sujets de préoccupations les plus graves.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol, ou dans votre propre langue) :

– exprimez votre préoccupation quant à la sécurité de Juana Calfunao Paillalef et de sa famille, qui ont été, à maintes reprises, la cible de manœuvres d'intimidation ;

– exhortez les autorités à conduire dans les meilleurs délais une enquête impartiale et efficace sur les manœuvres d'intimidation dont les membres de cette famille ont fait l'objet, d'une part, et, de l'autre, sur l'incendie volontaire, semble-t-il, de leur maison, le 26 juin, ainsi que sur le meurtre présumé de Basilio Coñoena, et demandez que les personnes soupçonnées de tels agissements soient déférées à la justice ;

– appelez les autorités à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la protection de Juana Calfunao Paillalef et de sa famille ;

– demandez à être informé de l'évolution des investigations relatives aux actes de torture subis par Juana Calfunao Paillalef en mai 2000, à la suite desquels elle a perdu son bébé.

APPELS À :

Gouverneur de la région IX :

Sr. Intendente IX Región
Intendencia Región Araucanía
Sr. Ricardo Patricio Celis Araya
Bulnes 590 piso 2
Temuco, Chili

Fax : +56 45 208217

Formule d'appel : Sr. Intendente, / Monsieur,

Ministre de la Justice :

Sr. Ministro de Justicia
Sr. Luis Bates
Ministerio de Justicia
Morandé 107
Santiago, Chili

Fax : +56 2 695 4558

Formule d'appel : Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Conseiller présidentiel (chargé, notamment, des questions relatives aux populations autochtones) :

Asesor de Gestión de la Presidencia
Sr. Domingo Namuncura
Palacio de la Moneda
Santiago, Chili

Fax : +56 2 6984656

Formule d'appel : Estimado Señor, / Monsieur,

Ministre des Affaires étrangères :

Sra. Ministra de Relaciones Exteriores
Sra. María Soledad Alvear Valenzuela
Ministerio de Relaciones Exteriores
Catedral 1158, Piso 3
Santiago, Chili

Fax : +56 2 696 8796

Formule d'appel : Sra. Ministra, / Madame la Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Chili dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 SEPTEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*